

Dr Bernard COADOU
(et 57 autres médecins*)

6 Rue de Balaclava
33800 Bordeaux

Bordeaux le vendredi 21 février 2025

au **Dr François ARNAULT**

(et aux 57 autres médecins conseillers ordinaires nationaux)

4 Rue Léon Jost
75855 Paris Cedex 17

Lettre publique :

«Pour que dans l'affaire LE SCOUARNEC, l'Ordre des médecins retrouve un peu de dignité, en quittant le banc des parties civiles et des personnes victimes.»

Monsieur le Président ,

Vous n'êtes pas sans savoir que l'affaire « Joël LE SCOUARNEC » revient sur le devant de la scène publique à l'approche du nouveau procès qui va se tenir en Cour Criminelle à Vannes, pendant 4 mois, à partir du 24 février prochain. Elle concerne donc un chirurgien qui nous a fait basculer dans des territoires inconnus des annales pédo-criminelles.

Cet épisode juridique va concerner 299 personnes victimes, qui étaient pour la plupart d'entre elles mineures au moment des faits. Nos premières pensées sont pour elles, pour leurs souffrances endurées et leurs difficultés de vivre avec ce qu'elles ont subi (agressions sexuelles et/ou viols). Et notre souhait prioritaire est que ce procès leur soit une aide. Au-delà, nous sommes désireux de comprendre pourquoi de telles pratiques prédatrices ont pu se dérouler sur une telle durée, avec un tel nombre de victimes.

Parmi les différentes responsabilités de ces actes d'une telle ampleur, il y a bien sûr la perversité d'un homme qui n'a jamais rien regretté, qui se reconnaît pleinement dans le pédocriminel qu'il est et qu'il a évoqué parfois avec fierté. Ses prédatrices ont été connues partiellement en 2005 (Il a alors été condamné par le Tribunal correctionnel de Vannes, en novembre 2005 à 4 mois de prison avec sursis et 20.000 € d'amende pour achat, détention, visionnage et échange d'images pédo-pornographiques). Elles sont apparues au grand jour en mai 2017 après les révélations d'une jeune voisine à Jonzac et la découverte des carnets noirs où Joël LE SCOUARNEC notait une grande partie de ses agressions ignobles.

Il y a aussi des co-responsabilités manifestes, multiples :

- Les proches familiaux, dont l'ex-épouse qui disait ne rien savoir avant 2005 alors qu'elle était informée dès 1996 des déviances de son mari et qu'elle a dissuadé ses belles sœurs de porter plainte après la découverte des agressions sexuelles de deux de ses nièces;
- Les diverses institutions (hôpitaux, cliniques, ministères, police et justice) qui n'ont pas toujours réagi avec toute la rigueur nécessaire ...
- ...et celle de l'ordre des médecins que vous présidez nationalement depuis juin 2022.

C'est ce dernier niveau, ordinal, que nous souhaitons aborder plus en détails avec vous, dans la suite de la contribution que nous avons publiée lors du premier procès de Saintes, en Cour d'Assises. Nous avons alors rapporté de nombreuses déclarations publiques de responsables ordinaires, contradictoires entre elles, précisant que (*cf encadré suivant, rédigé le 30 nov. 2020*) :

→ **il est possible que l'Ordre des médecins ait été informé en 2005** par le Tribunal de Vannes de la condamnation de Joël LE SCOUARNEC (JLS) ;

→ dans les suites des signalements du Dr BONVALOT, psychiatre, **en juin 2006, l'Ordre des médecins a convoqué JLS en novembre 2006**. Dans un compte-rendu manuscrit, le président du conseil départemental de l'ordre, François SIMON, indique notamment qu'il va prévenir le conseil régional de l'ordre et la DDASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales, qui gère les médecins hospitaliers à l'époque) de sa condamnation. Lors de l'entretien, selon les notes de ce même président ordinal de l'époque, c'est JLS qui paraît le plus sévère sur son propre cas, il demande la présence d'un tiers à ses côtés, « pour le protéger » ... « Ça ressemble à un appel à l'aide, mais il n'est suivi d'aucun effet, y compris la disposition qu'il réclame lui-même », dit aujourd'hui Francesca SATTA, avocate de plusieurs personnes victimes.

→ **l'Ordre des médecins du Morbihan a déclaré le 21 août 2019** (cf article du Télégramme) : « Le conseil départemental de l'Ordre des médecins du Morbihan n'a appris sa condamnation de novembre 2005, par le tribunal correctionnel de Vannes, que cette semaine par voie de presse... Lorsque le conseil départemental est informé d'une condamnation pénale d'un médecin, une procédure disciplinaire est immédiatement engagée ».

→ des journalistes du Journal LE POINT ont révélé le mercredi 28 août 2019 avoir eu accès à un Procès Verbal d'audition mentionnant **l'existence d'un dossier disciplinaire du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Région Bretagne** (résultant vraisemblablement d'une procédure ordinale dans le Morbihan) qui aurait entraîné pour le chirurgien la présence obligatoire d'un autre praticien lors de l'examen clinique de mineurs... et que **dans le même article, le vice président national de l'Ordre des médecins affirme** « Au niveau de l'Ordre, il n'y a pas eu de sanction disciplinaire »...!

→ le **23 août 2019, le Dr Pascal REVOLAT, président de l'Ordre des médecins de Charente Maritime** (qui s'est exprimé à de nombreuses reprises ces derniers mois sur l'affaire JLS) explique dans La Charente Libre que l'Ordre des médecins du Finistère n'avait pas été informé du passé judiciaire de JLS ;

→ dans le journal Sud Ouest du **26 août 2019**, ce même Dr REVOLAT précise que **l'Ordre des médecins de Charente Maritime avait auditionné JLS en 2008** lors de son arrivée à l'Hôpital de Jonzac. : « Je peux parler de ce qui s'est passé au Conseil de l'Ordre de Charente-Maritime. Pour toute inscription ou transfert d'un médecin dans notre département, nous consultons le casier judiciaire. Cette condamnation [pour détention d'images pédopornographiques] était connue, sauf que la justice avait pris une décision qui n'ordonnait aucune suspension ... Il y a eu un entretien entre le président du Conseil de l'Ordre de Charente-Maritime et ce médecin. Ensuite, en séance plénière, le Conseil a décidé qu'il n'était pas justifié d'aller au-delà, sachant que la justice ne l'avait pas suspendu ».

→ le **2 sept. 2019, dans le Quotidien du Médecin**, il est demandé au **Dr REVOLAT** si les choses auraient pu être différentes. Il précise : « À ce stade, les faits pour lesquels le médecin est en détention se seraient déroulés hors du cadre professionnel. S'il avait été interdit d'exercice, ces faits auraient malheureusement quand même pu se dérouler... Je ne vois pas comment un chirurgien pourrait se retrouver en consultation seul avec des enfants. ... Je serais sidéré que cela ait pu se passer comme cela. Mais ce sera aux enquêteurs de le démontrer. Si tout cela s'est passé, c'est tout simplement ahurissant ! Cela met à mal l'image de la profession. C'est d'autant plus choquant au niveau éthique. Les médecins prêtent le serment d'Hippocrate. » ...

- le **12 sept. 2019**, dans un article de WHAT'S UP DOC, le Dr **Jean Marcel MOURGUES**, vice président de l'Ordre national des médecins, affirme à propos de l'étape bretonne de Joël LE SCOUARNEC : « Nous n'avons aucun document émanant de la commission médicale d'établissement, de la direction de l'établissement, de l'ARH, du comité national de gestion, ou de la Ddass, qui nous disent que ce confrère avait eu une restriction d'exercice ».

- le **29 novembre 2020**, dans un article du journal LE MONDE, ce même **Jean Marcel MOURGUES** feint d'ignorer les épisodes et alertes antérieurs : « Ce chirurgien machiavélique se débrouillait remarquablement pour dissimuler son comportement de prédateur. S'il y a eu omerta familiale, il a été très vigilant pour ne pas être pris en flagrant délit dans le cadre professionnel »

Depuis ce premier procès de nov./déc. 2020, nous n'avons pas pu obtenir les délibérations internes du conseil de l'ordre et de ses instances disciplinaires (ils sont très hermétiques...). Nous avons toutefois appris des choses intéressantes par Frédéric BENOIST, avocat de l'association La VOIX de l'ENFANT, partie civile dans l'affaire, qui était invité de Radio France Info le 9 février 2023 et qui y précisait :

-« dans les suites de sa condamnation de novembre 2005 par le Tribunal Correctionnel de Vannes, le conseil de l'ordre départemental des médecins du Finistère a convoqué JLS. Il sera reçu par trois de ses membres ;

- **en séance plénière le 14 décembre 2006, ce conseil de l'ordre décide par 18 voix contre 0 (donc à l'unanimité) que l'infraction reconnue par JLS et sa peine de 4 mois de prison avec sursis prononcée en novembre 2005 n'est pas contraire aux principes de moralité probité et dévouement définis dans l'article 3 du code de déontologie ».**

Nous espérons donc que le futur procès de Vannes, qui doit juger le prévenu et définir les différentes co-responsabilités de ses actes, mettra en évidence ces dernières, dont celle de l'institution ordinaire que vous présidez.

Mais d'ores et déjà, nous disposons de suffisamment d'éléments pour affirmer :

- que la crédibilité de l'ordre des médecins est fortement mise à mal dans la présente affaire ;
- que la lumière doit être faite sur l'impunité dans laquelle vous avez laissé Joël LE SCOUARNEC de 2005 à 2017 (sur sa propre demande il a alors été radié du tableau ordinal) ;
- que de nombreux autres dossiers, en partie signalés par la Cour des Comptes dans son rapport accablant de décembre 2019 sur votre institution (entre autres sur le traitement des plaintes à caractère sexuel), confirme des failles systémiques disciplinaires et une impunité ordinaire fréquente pour les médecins prédateurs sexuels ;
- que votre décision de figurer sur le banc des parties civiles et des personnes victimes dans ce procès de Vannes (cf votre communiqué du 13 février dernier, où vous martelez que l'objectif ordinal est de « garantir l'intégrité de la profession médicale ») nous semble illégitime et indigne.

En espérant que vous ne persisterez pas dans ce positionnement malsain et inacceptable, nous vous prions de croire à notre considération très distinguée.

Docteur Bernard COADOU
6 RUE DE BALACLAVA
33600 BORDEAUX
Tél. 06 74 55 54 78

Pour les 58 médecins signataires
**dont la liste est ci-jointe,*
Bernard COADOU
bercoadou@gmail.com

Signataires de la lettre publique du 21 février 2025, adressée à François ARNAULT et autres médecins conseiller-e-s de l'ordre national, « pour que l'ordre des médecins retrouve un peu de dignité dans l'affaire LE SCOUARNEC » :

Dr ANDRIASEHENOHARINALA Lanja médecin généraliste Pyrénées orientales
Dr BECK Charles médecin retraité Haut Rhin
Dr BÉGUÉ-SIMON Anne Marie médecin retraitée Ille et Vilaine
Dr BERNARD Olivier médecin retraité Ille et Vilaine
Dr BERTHE Benoit psychiatre Gironde
Dr BIRGE Jacques médecin retraité Moselle
Dr BONNAUD Christian médecin retraité Vendée
Dr BORD Marie médecin généraliste Gironde
Dr BURET Thérèse médecin retraitée Paris
Dr BUSCH Michel médecin retraité Ariège
Dr CAZES Jean-Louis médecin retraité Dordogne
Dr COADOU Bernard médecin retraité Gironde
Dr COUGOUL François médecin retraité Gironde
Dr DESPLATS Marika médecin généraliste Bas Rhin
Dr DEVRIES Martine médecin retraitée Pas de Calais
Dr DUBOYS de LABARRE Marie Christine médecin retraitée Gironde
Dr DUBOYS de LABARRE Patrice médecin retraité Gironde
Dr DUBREIL Patrick médecin généraliste Loire atlantique
Dr DUHURT Jacques médecin retraité Landes
Dr FAVAREL-GARRIGUES Bertrand médecin généraliste Gironde
Dr FEDERMANN Georges Yoram Psychiatre Bas Rhin
Dr FLAMERION Jean-Michel médecin retraité Haute Marne
Dr FOUGEANET-CHAMBRE Roseline médecin retraitée Gironde :
Dr FRESQUET Antoine psychiatre Gironde
Dr FROBERT Alain médecin généraliste Hérault
Dr FROUARD Pierre médecin généraliste Ille et Vilaine
Dr GABINSKI Claude médecin retraité Gironde
Dr GENDRE Brigitte médecin retraitée Ile et Vilaine
Dr GUILHON Jérémy médecin généraliste Gironde
Dr GIROU Claire psychiatre Lot
Dr HUEZ Dominique médecin retraité Bouches du Rhône
Dr KAYSER Marie médecin retraitée Loire atlantique
Dr KUHLIEN Emilienne médecin retraitée Haute Garonne
Dr LANGER Christophe médecin retraité Gironde
Dr LAUFFENBERGER Claire médecin retraitée Bas Rhin
Dr LAGOUTTE Françoise médecin retraitée Gironde
Dr LALANDE Martine médecin retraitée Seine St Denis
Dr LAYET Guillaume médecin retraité Seine Maritime
Dr LEBRUN Jean-Luc médecin retraité Loir et Cher
Dr LOYEZ Chloé médecin généraliste Saône et Loire
Dr -MALATERRE Evelyne médecin retraitée Haute Garonne
Dr MARCHIVE Ginette médecin retraitée Aveyron
Dr MAZE Joseph médecin retraité Haute Vienne
Dr MEURET François médecin retraité Loire atlantique
Dr MOLINA Martin médecin généraliste Ille et Vilaine
Dr MURTAZA Claude médecin retraitée Gironde
Dr NURENI BANAFUNZI Ismaël médecin généraliste La Rochelle
Dr OHEIX Françoise médecin retraitée Loire atlantique
Dr ORIOL Paul médecin retraité Paris
Dr PERE Jean-Charles médecin retraité Gironde
Dr PLOU Annick médecin retraitée Vendée
Dr PREVOT Marguerite médecin de santé publique Paris
Dr RIZZI Cécilia médecin généraliste Seine St Denis
Dr SENET Bernard médecin retraité Vaucluse
Dr STEFANI Bernard médecin retraité Alpes Maritimes
Dr TREGUIER Catherine médecin retraitée Ille et Vilaine
Dr VINCENT Marianne médecin retraitée Gironde
Dr WIENER Patrick médecin retraité Morbihan